

En 2018, 50,7 M€ de capitaux-décès ont été versés au titre de la Sécurité sociale des travailleurs indépendants. 12 429 capitaux-décès ont été versés : 10 436 suite au décès d'assurés retraités et 1 993 suite au décès d'assurés actifs. 2,2 M€ ont été versés à des orphelins d'assurés du régime.

Les montants des capitaux versés sont forfaitaires (7 946 € suite au décès d'un assuré cotisant ou invalide, 3 179 € en cas de décès d'un assuré retraité et 1 987 € pour les orphelins).

CHIFFRES ESSENTIELS

12 430 capitaux-décès versés en 2018

50,7 M€ versés :

25 M€ de prestations décès versées aux artisans

25,7 M€ de prestations décès versées aux commerçants

L'assurance décès garantit le versement d'un capital-décès aux ayants droit des artisans, industriels et commerçants, que les assurés du régime aient la qualité de cotisant ou de retraité au moment de leur décès. Le montant du capital-décès (20 % du plafond annuel de la Sécurité sociale (PASS) lorsque l'assuré était cotisant ou invalide, 8 % s'il était retraité) peut être complété d'un capital en faveur des orphelins (5 % du PASS).

LES CAPITAUX-DÉCÈS

En 2018, le régime a versé 50,7 M€ au titre des prestations décès : 25 M€ pour celles des artisans et 25,7 M€ pour celles des commerçants.

Entre 2017 et 2018, le montant des capitaux-décès versés a diminué de 8,5 %, évolution très atypique par rapport à celle constatée entre 2015 et 2016 (+1,3 %) et 2017 (+1,8 %). Par ailleurs, auparavant, les prestations décès avaient fortement augmenté suite à la création du capital-décès pour les retraités commerçants (+25 % entre 2012 et 2013, +28 % entre 2013 et 2014 et +6,7 % entre 2014 et 2015).

La diminution des prestations décès observée en 2018 est en lien avec la baisse du nombre de dossiers traités par rapport à 2017.

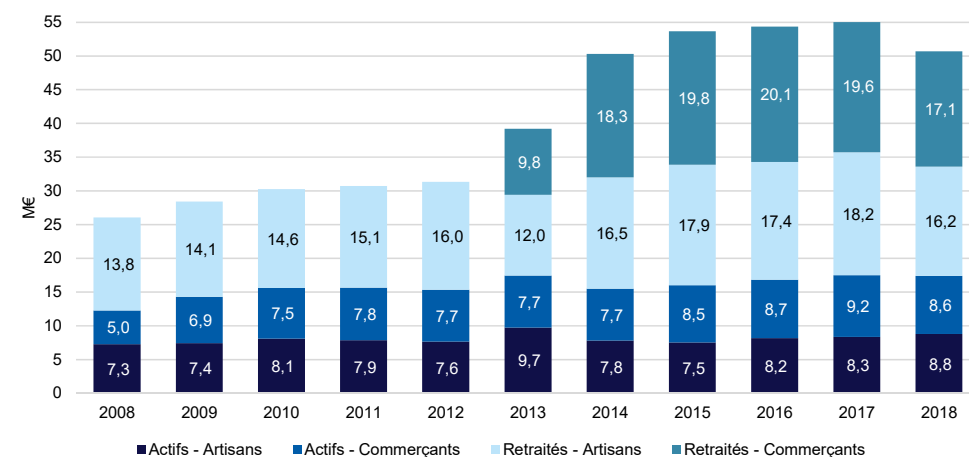
Au cours de l'année 2018, plus de 12 400 capitaux-décès ont été attribués : 6 000 suite au décès d'un artisan et 6 400 suite au décès d'un commerçant. 84 % des capitaux-décès ont été versés à la suite du décès d'un retraité.

Tableau 1 : nombre et montant des capitaux décès versés en 2018

	Artisans		Commerçants		Total	
	Effectif	Montant (en M€)	Effectif	Montant (en M€)	Effectif	Montant (en M€)
Situation de l'assuré au moment du décès						
Cotisant ou invalide	998	8,8	995	8,6	1 993	15,5
Retraité	5 075	16,2	5 361	17,1	10 436	33,1
Situation particulière de l'ayant droit						
Orphelin						2,1
Total	6 073	25	6 356	25,7	12 429	50,7

Source : CNDSSSTI, 2019.

Graphique 1 : évolution des montants annuels des capitaux-décès versés depuis 2008 (en millions d'euros)



Source : CNDSSSTI, 2019.